

**Séance du jeudi 23 mai 2013**  
**COMMUNE DE VOID-VACON**

**L'an deux mil treize, le vingt trois mai à 20H30**, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur André JANNOT, Maire.

Conformément à la l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

**Etaient présents :** Monsieur JANNOT André, Monsieur GENTER Bernard, Madame SCHISLER Marie-Thérèse, Monsieur DEL MISSIER Pierre, Madame SUDAN Nina, Monsieur MARTIN Jean-Paul, Madame DAGUIER Jacqueline, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GAUCHER Alain et Madame BOKSEBELD Virginie.

**Absents:** Monsieur FERRY Vincent, Monsieur CHRISTOPHE Jean-Pierre, Madame ROCHON Sylvie, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur PAUL Francis et Monsieur LHERITIER Jean-Paul.

**Procurations:** Madame BACHE Christine à Madame SUDAN Nina, Madame CHOISELLE Marie-Ange à Monsieur DEL MISSIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SCHISLER Marie-Thérèse a été élue **secrétaire**.

**Date de convocation :** 15 mai 2013

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2013
- Convention avec le SIVOM de la Source Godion pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'interconnexion de la Source Godion au réservoir communal
- Vente du lot 11 de la Microzone du Vé
- Ventes des parcelles de la zone artisanale de la Pelouse cadastrées E 293 et E 299 partie
- Numérotation de la structure plurifonctionnelle
- Approbation du programme 2013 des travaux forestiers
- Exonération du bail de la boucherie aux nouveaux occupants
- Délimitation du périmètre de protection modifié du monument historique de la commune
- Décision prise en vertu de l'article L2221-22 du CGCT

**Séance du jeudi 23 mai 2013**  
**COMMUNE DE VOID-VACON**

- Affaires diverses

Monsieur le Maire propose de supprimer de l'ordre de jour le point suivant :

- Convention d'occupation à titre gratuit de la structure plurifonctionnelle au profit de la CODECOM du canton de Vé

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2013**

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie. Celui-ci est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 13-28 : Convention avec le SIVOM de la Source Godion pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'interconnexion de la Source Godion au réservoir communal**

Le Maire rappelle qu'en vue de la substitution de ressources en eau potable pour les communes de Cousances lès Triconville, Grimaucourt près Sampigny et Void-Vacon, le Sivom de la Source Godion conduit une opération globale d'adaptation de son réseau de transfert et de stockage ainsi que de son site de production et de son système de télégestion. En concertation avec les partenaires financiers du projet, une maîtrise d'ouvrage globale est apparue nécessaire compte tenu des imbrications techniques et des partages de compétences entre les signataires dans le cadre d'une convention de fourniture d'eau brute (*production et/ou distribution*). Le principe d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création de l'interconnexion entre le site de production du Sivom et le réservoir de la Commune est apparu nécessaire

Une convention doit être établie afin de définir les modalités techniques, administratives et financières du mandat de maîtrise d'ouvrage que la commune de Void-Vacon confie au Sivom de la Source Godion pour la création d'un ouvrage d'interconnexion de la station de pompage du Sivom avec le réservoir de stockage de la Commune ainsi que pour l'installation des équipements de télégestion sur ce réservoir.

Monsieur le Maire présente le projet de convention et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.

**Séance du jeudi 23 mai 2013**  
**COMMUNE DE VOID-VACON**

**Délibération n° 13-28 : Convention avec le SIVOM de la Source Godion pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'interconnexion de la Source Godion au réservoir communal (suite)**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, autorise le Maire à signer cette convention ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

**Délibération n° 13-29 : Vente de la parcelle 11 de la zone du Vé**

Monsieur le Maire fait part de l'intention de la société A.B PROFILS de 55190 PAGNY-SUR-MEUSE représentée par Monsieur TURKYILMAZ Osman d'acheter la parcelle n°11 de la microzone artisanale du Vé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

- Décide de vendre à la société A.B PROFILS de 55190 PAGNY-SUR-MEUSE représentée par Monsieur TURKYILMAZ Osman la parcelle n°11 de la microzone artisanale du Vé, d'une surface globale de 4 792 m<sup>2</sup> au prix de 7,50 euros HT le m<sup>2</sup>, soit 8,97 euros TTC le m<sup>2</sup>.
- Charge le Maire d'engager toute formalité et de signer tout acte afin de finaliser cette transaction

**Délibération n° 13-30 : Vente des parcelles de la zone artisanale de la Pelouse cadastrées E293 et E299 partie**

Monsieur le Maire fait part de l'intention de la société LORENERGIE de 55200 VERTUZEY représentée par Monsieur MULLER Stéphane d'acheter les parcelles cadastrées E293 et E299 partie de la zone artisanale de la Pelouse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

**Séance du jeudi 23 mai 2013**  
**COMMUNE DE VOID-VACON**

**Délibération n° 13-30 : Vente des parcelles de la zone artisanale de la Pelouse cadastrées E293 et E299 partie (suite)**

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

- Décide de vendre à la SARL LORENERGIE de 55200 VERTUZEY représentée par Monsieur MULLER Stéphane les parcelles cadastrées E293 et E299 partie de la zone artisanale de la Pelouse, d'une surface globale de 6 650 m<sup>2</sup> au prix de 5,00 euros TTC le m<sup>2</sup>.
- Charge le Maire d'engager toute formalité et de signer tout acte afin de finaliser cette transaction

**Délibération n° 13-31 : Numérotation de la structure plurifonctionnelle**

Le Maire rappelle que la Commune de VOID-VACON a réalisé une structure plurifonctionnelle avec 4 espaces distincts (périscolaire, cantine, multi-accueil et un espace pour les activités intergénérationnelles).

Il est nécessaire de donner un numéro à ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose de lui attribuer le numéro « 13 bis » de la Rue Notre-Dame étant donné que ce bâtiment se trouve derrière la Mairie qui porte le numéro 13.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte que la structure plurifonctionnelle soit au « 13 bis » rue Notre-Dame
- décide l'achat et la pose du numéro correspondant

**Délibération n° 13-32 : Approbation du programme 2013 des travaux forestiers**

Madame SCHISLER Marie-Thérèse, adjointe à la forêt, présente les travaux d'action 2013 proposés par l'Office National des Forêts et retenu par la commission forêt qui s'est réunie le 25 avril dernier. Les travaux s'élèvent à 39 710,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, accepte le programme des travaux d'un montant de 39 710,00 € HT présenté par Madame SCHISLER Marie-Thérèse.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Séance du jeudi 23 mai 2013**  
**COMMUNE DE VOID-VACON**

**Délibération n° 13-33 : Exonération du bail de la boucherie aux nouveaux occupants**

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2008 de fixer le loyer mensuel du local commercial de la boucherie-charcuterie-traiteur à 420 euros TTC et informe le Conseil Municipal que Madame et Monsieur CAILLE Francis vont reprendre l'activité de la boucherie-charcuterie-traiteur à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

En cohérence avec ce qui s'est pratiqué avec les précédents locataires, le Maire propose d'exonérer pour une durée de trois mois les nouveaux locataires du local commercial du paiement des loyers. Ils commenceraient de ce fait à s'acquitter du montant des loyers à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 afin de leur permettre de recréer un fonds de commerce dans des conditions acceptables, l'établissement étant fermé depuis mi avril 2013 suite à l'arrêt d'activité du précédent boucher, Monsieur Stéphane CHARTON.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, que Madame et Monsieur CAILLE Francis, nouveaux locataires du local commercial de la boucherie-charcuterie-traiteur à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, soient exonérés durant 3 mois du paiement des loyers de celui-ci et commencent ainsi le paiement des loyers à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n° 13-34 : Modification de la délimitation du périmètre de protection du monument historique de la commune**

Le Maire rappelle que la tour de la Poterne, du XIV<sup>e</sup> siècle, est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 18 juin 1938

Il informe qu'il est possible lors de l'élaboration ou de la révision du Plan Local d'Urbanisme de redéfinir le périmètre de 500 m autour des monuments historiques (nouvelle disposition introduite par la loi SRU).

Le Maire en liaison avec le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine (S.D.A.P) de la Meuse présente ainsi une proposition de modification du périmètre. Elle constitue une réduction du périmètre actuel, dans l'objectif d'une meilleure adaptation de la protection aux particularités du site et d'un service plus rapide pour l'utilisateur demandeur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, d'approuver le périmètre de protection modifié tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Séance du jeudi 23 mai 2013**  
**COMMUNE DE VOID-VACON**

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 23 avril 2009

▶ Marché de travaux: Remplacement du chauffage de l'Eglise Notre-Dame – Lot 1 : Chauffage par air diffusé attribuée à la société SDM pour un montant de 38 649,00 € HT

▶ Marché de travaux: Remplacement du chauffage de l'Eglise Notre-Dame – Lot 2 : Electricité attribuée à la SARL DRU & RICHARD pour un montant de 2 205,14 € HT

▶ Marché de travaux: Remplacement du chauffage de l'Eglise Notre-Dame – Lot 3 : Gros œuvre / Maçonnerie / Divers attribuée à la SARL RAIWISQUE pour un montant de 57 889,50 € HT

▶ Marché de fourniture: Achat d'une bétonnière électrique, d'une meuleuse et d'un burineur pour les ateliers communaux à la société LES MATERIAUX BLOC & JOB pour un montant global de 1 091,30 € HT

▶ Marché de service: Etude de l'étanchéité à l'air et test d'étanchéité à l'air supplémentaire concernant la structure plurifonctionnelle à réception du chantier confiée à la société EXP' AIR 54 pour un montant de 790,00 € HT

▶ Marché de travaux: Pose d'une prise à la Salle CUGNOT confiée à la SARL DOURCHE pour un montant de 725,79 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose d'un plan de change pour la crèche située au sein de la structure plurifonctionnelle confiée à la société MATHOU pour 3 377,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de mobilier (lits, matelas, étagères...) pour la crèche attribuée à la société MATHOU pour un montant de 6 511,86 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de mobilier (tables, transat, meuble de rangement, barrières..) pour la crèche confiée à la société WESCO pour un montant de 8 210,53 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de matériel (linge de toilette, vaisselle, petit électroménager) pour la crèche par la société WESCO pour un montant de 1 913,56 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose d'un meuble de cuisine pour la crèche confiée à la société HERVE VIBRAC un montant de 4 500,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de quatre panneaux de jumelage confiée à l'entreprise SIGNAUX GIROD EST pour un montant de 694,00 € HT

▶ Marché de travaux: Travaux d'alimentation pour le rideau de la Mairie confiée à la société DOURCHE pour un montant de 440,55 € HT

**Séance du jeudi 23 mai 2013**  
**COMMUNE DE VOID-VACON**

▶ **Marché de fourniture:** Achat de la nouvelle version du logiciel de gestion du cimetière à la société FINALYS pour un montant de 395,00 € HT

▶ **Marché de travaux :** Pose d'une gâche électrique et de prises de courants supplémentaires pour la structure plurifonctionnelle confiée à la société INEO EST pour un montant global de 1 115,12€ HT

▶ **Marché de travaux :** Fourniture et pose à l'arrière de la structure plurifonctionnelle d'une clôture en panneaux rigides et d'un portillon confiée à la société GENTIL pour un montant global de 2 200,00 € HT

▶ **Marché de fourniture:** Achat de matériels électroménagers (réfrigérateur, lave-vaisselle, sèche linge...) à la société DOURCHE pour un montant global de 1 614,55 € HT

▶ **Marché de fourniture:** Fourniture de jouets pour la crèche à la société WESKO pour un montant de 2 225,70 € HT

▶ **Marché de fourniture:** Fourniture de ballons pour l'école primaire à la société CASAL SPORTS pour un montant de 577,00 € TTC

▶ **Marché de fourniture:** Fourniture de plaquettes parcours sportifs à la société IMAJ pour un montant de 445,00 € HT

▶ **Marché de service:** Signature de l'avenant fixant le forfait définitif du Maître d'œuvre pour les travaux route de Toul à 6700 € HT au lieu de 5 700 € HT initialement, soit une augmentation de 17,54%

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Délibération n° 13-28 : Convention avec le SIVOM de la Source Godion pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'interconnexion de la Source Godion au réservoir communal

Délibération n° 13-29 : Vente de la parcelle 11 de la zone du Vé

Délibération n° 13-30 : Vente des parcelles de la zone artisanale de la Pelouse cadastrées E293 et E299 partie

Délibération n° 13-31 : Numérotation de la structure plurifonctionnelle

Délibération n° 13-32 : Approbation du programme 2013 des travaux forestiers

Délibération n° 13-33 : Exonération du bail de la boucherie aux nouveaux occupants

Délibération n° 13-34 : Modification de la délimitation du périmètre de protection du monument historique de la commune

**Séance du jeudi 23 mai 2013  
COMMUNE DE VOID-VACON**

<b>MEMBRES</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>André JANNOT</b>	
<b>Bernard GENTER</b>	
<b>Pierre DEL MISSIER</b>	
<b>Nina SUDAN</b>	
<b>Marie-Thérèse SCHISLER</b>	
<b>Jean-Paul LHERITIER</b>	<b>Absent</b>
<b>Francis PAUL</b>	<b>Absent</b>
<b>Jean-Paul MARTIN</b>	
<b>Vincent LANOIS</b>	<b>Absent</b>
<b>Jean-Pierre CHRISTOPHE</b>	<b>Absent</b>
<b>Joël GRISVARD</b>	
<b>Christine BACHE</b>	<b>Procuration à C .BACHE</b>
<b>Sylvie ROCHON</b>	<b>Absent</b>
<b>Alain GAUCHER</b>	
<b>Patrice ROUX</b>	
<b>Vincent FERRY</b>	<b>Absent</b>
<b>Jacqueline DAGUIER</b>	
<b>Marie-Ange CHOISELLE</b>	<b>Procuration à P. DEL MISSIER</b>
<b>Virginie BOKSEBELD</b>	